

Séance ordinaire du conseil municipal du 10 octobre 2023 à 19 h 30



PAUL GERMAIN

pgermain@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN

District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN

District 2 : Secteurs Les
Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN

District 3 : Secteurs des
Pins, Mozart et des
Patriarches
mmorin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY

District 4 : Secteurs historique
et PSL
mguay@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS

District 5 : Secteurs
des Chansonniers, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT

District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6306



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

1.4 Période d'intervention du maire

En vigueur le 22 février 2023



4.3. Passage d'un système central à air chaud au gaz naturel à la biénergie
électricité et gaz naturel

Les clients d'Énergir qui souhaitent participer au volet Passage à la biénergie électricité — gaz naturel doivent s'inscrire directement auprès d'Énergir.
Pour tous les détails, consultez l'adresse suivante : www.energir.com.

Le tableau suivant présente l'aide financière applicable selon le type d'habitation. Cette aide est versée grâce à une collaboration entre le gouvernement du Québec et Hydro-Québec.

Type d'habitation	MERN	Hydro-Québec	Total
Maison individuelle, jumelée ou en rangée	4 700 \$	800 \$	5 500 \$
Duplex ⁽¹⁾	6 600 \$	1 200 \$	7 800 \$
Triplex ⁽¹⁾	7 500 \$	1 200 \$	8 700 \$
Immeuble résidentiel à logements multiples ⁽¹⁾	7 200 \$ + 200 \$ X n ^{bre} de logements admissibles ⁽²⁾	1 600 \$	8 800 \$ + 200 \$ X n ^{bre} de logements admissibles ⁽²⁾

(1) Si un seul logement d'un duplex, d'un triplex ou d'un IRLM est desservi par le ou les systèmes mécaniques, le montant pour maison unifamiliale s'applique. Si deux logements d'un triplex sont desservis par le ou les systèmes mécaniques, le montant pour duplex s'applique. Si trois logements d'un IRLM sont desservis par le ou les systèmes mécaniques, le montant pour triplex s'applique.

(2) Logements admissibles : logements desservis par le ou les systèmes mécaniques admissibles au programme.

4.4. Passage d'un système central à eau chaude au gaz naturel à la biénergie électricité et gaz naturel

L'aide financière présentée dans le tableau suivant est cumulative.

Type d'habitation	Installation des équipements	Augmentation de la capacité électrique ⁽¹⁾	Rehaussement du réseau électrique du bâtiment ⁽²⁾
Maison individuelle, jumelée ou en rangée	3 200 \$	Jusqu'à 3 000 \$	Jusqu'à 7 000 \$
Duplex ⁽³⁾	3 800 \$	Jusqu'à 3 000 \$	Jusqu'à 7 000 \$
Triplex ⁽³⁾	4 000 \$	Jusqu'à 3 000 \$	Jusqu'à 7 000 \$
Immeuble résidentiel à logements multiples ⁽³⁾	1 600\$ + 200 \$ X n ^{bre} de logements admissibles ⁽⁴⁾	Jusqu'à 4 500 \$	Jusqu'à 2 500 \$

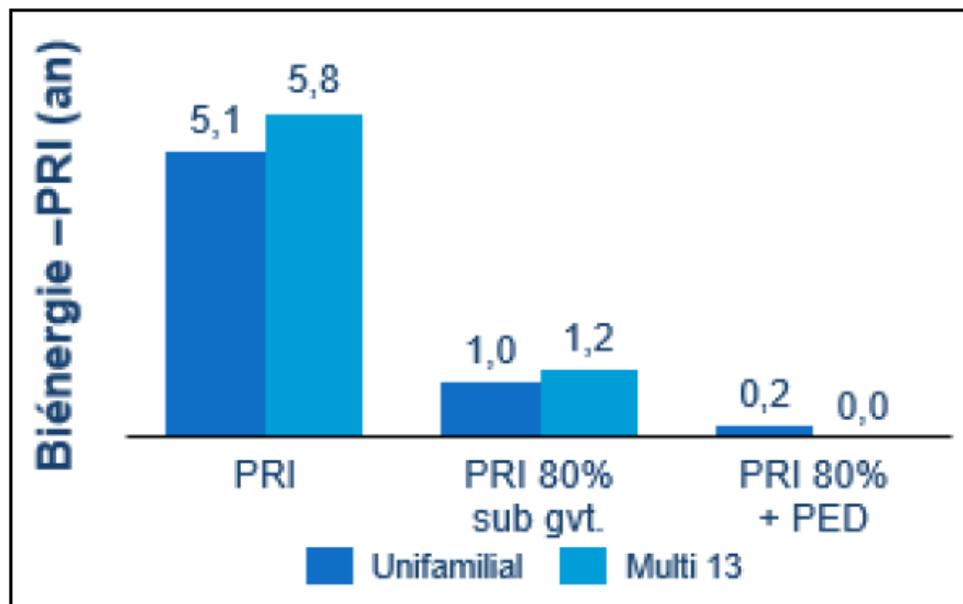
4,678 ¢ le kilowattheure pour l'énergie consommée lorsque la température est égale ou supérieure à -12 °C ou à -15 °C, selon les zones climatiques définies par Hydro-Québec, et

27,352 ¢ le kilowattheure pour l'énergie consommée lorsque la température est inférieure à -12 °C ou à -15 °C, selon le cas,

plus le prix mensuel de

6,649 \$ le kilowatt de puissance à facturer au-delà du seuil de facturation de la puissance.

Figure 1
Amélioration de la PRI biénergie



4.5. Retrait et remplacement du chauffe-eau au gaz naturel

L'aide financière pour la conversion du système de chauffage de l'eau domestique s'applique uniquement si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- > Immeubles résidentiels à logements multiples (de 4 à 19 logements);
- > Le système de chauffage de l'eau domestique utilise du gaz naturel comme source d'énergie avant la réalisation des travaux;
- > Le système de chauffage de l'eau domestique au gaz naturel est converti à l'électricité au moment où les travaux de conversion du système de chauffage central au gaz naturel à la biénergie électricité — gaz naturel sont réalisés.

Type d'habitation	Aide financière
Immeuble résidentiel à logements multiples de 4 à 19 logements	250 \$ X nombre de logements admissibles*

* Un logement est considéré comme admissible si le chauffage et l'eau chaude domestique sont fournis par le système à combustible visé par les travaux.

Programme LogisVert

Aide financière pour la mise en place de mesures
d'efficacité énergétique

Secteur résidentiel

2.3 Liste des mesures admissibles

Le tableau ci-dessous présente les mesures admissibles selon le type d'habitation. Certaines comportent plusieurs éléments. Pour recevoir l'aide financière, vous devez mettre en place tous les éléments d'une mesure, par exemple l'isolation du toit et les travaux de calfeutrage. Consultez les annexes détaillant les mesures pour en connaître toutes les modalités.

L'ensemble des travaux doit avoir été réalisé le 1^{er} janvier 2023 ou après.

Mesures	Maison	Copropriété	Multiplex	Immeuble de 19 logements ou moins	Immeuble de 20 logements et plus
Isolation du toit et travaux de calfeutrage*	x				
Cuisinière à induction	x	x	x	x	x
Sécheuse à pompe à chaleur	x	x	x	x	x
Thermopompe efficace	x	x	x	x	x
Thermopompe à très haute efficacité et travaux de calfeutrage*	x				
Pompe efficace et capteurs solaires thermiques pour la piscine	x			x	

* Ces mesures ne peuvent être combinées.

Thermopompe efficace

Voici l'ensemble des conditions à respecter pour être admissible à une aide financière.

Admissibilité

Habitations admissibles

- > maison (unifamiliale, jumelée, en rangée, mobile, de type chalet),
- > copropriété,
- > multiplex,
- > immeuble résidentiel de 19 logements ou moins,
- > immeuble résidentiel de 20 logements et plus (appartement).

Thermopompe à très haute efficacité et travaux de calfeutrage

Voici l'ensemble des conditions à respecter pour être admissible à une aide financière.

Admissibilité

Habitations admissibles : maison (unifamiliale, jumelée, en rangée, mobile, de type chalet).

La mesure n'est admissible qu'une seule fois par habitation.

Une seule thermopompe à très haute efficacité est admissible à cette mesure. Toute autre thermopompe peut être admissible à la mesure Thermopompe efficace.

Conditions

Mesure admissible

Pour que votre demande d'aide financière soit admissible, la mesure doit être mise en place et doit respecter les conditions suivantes :



Subvention

Programme **chauffez-vert**

Subvention fédérale **maison plus verte**

Programme **thermopompes efficaces Hydro-Québec**

Rénoclimat

22 000 \$ thermopompe et un accumulateur de chaleur

hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/fenetres-chauffage-climatisation/accumulateur-chaleur/

PartageClub



Salut Prévotois.es,

Quelques clins d'œil sur vos réussites :

- 🌟 **Félicitations** ! Vous êtes déjà plus de 100 membres sur le Partage Club à Prévost.
- 📦 Plus de 56 objets n'attendent qu'a être emprunté sur la plateforme.
- 👉 16 actions de partage ont déjà égayé la ville. Mais très peu en septembre. Alors, prêts pour une reprise en octobre ?
- 😊 11 besoins ont déjà été répondu grâce à la communauté.
- 📺 Petit bonus : la Ville met à votre disposition des tables pliantes, chaises, gazébos et glacières !



Transport adapté
et collectif de la
MRC Rivière-du-Nord

Tarifcation pour le transport collectif

Tarifs unitaires

5.00\$

Acheter

Tarifs mensuels

120.00\$

+ achat d'une carte d'accès au coût de 10\$

M'abonner maintenant !

Tarifs livrets virtuels

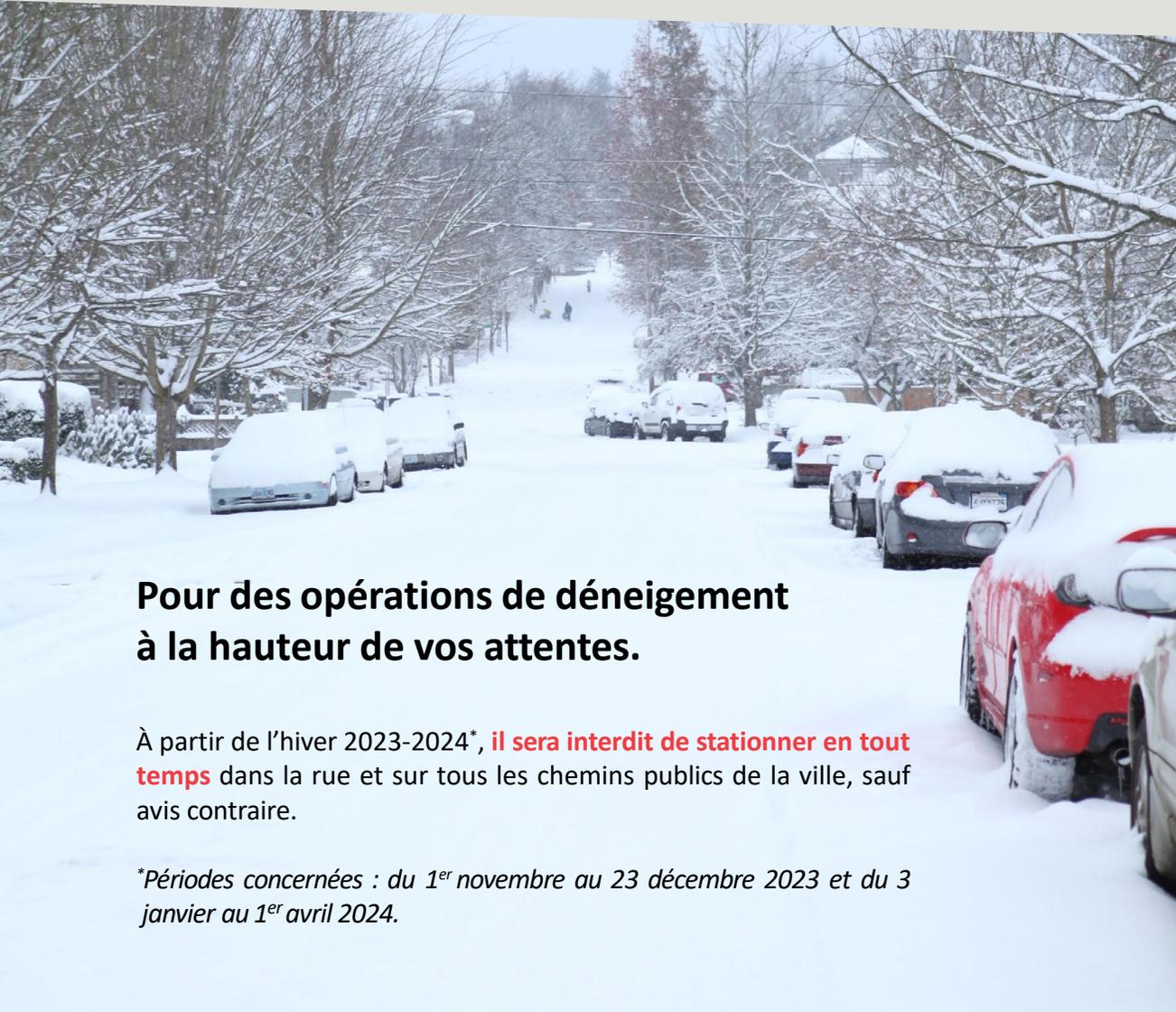
Livret de 5 billets 21.50\$
Livret de 10 billets 42.00\$
Livret de 20 billets 60.00\$

Acheter

Informez-vous sur nos tarifs spéciaux pour les membres étudiants et aînés.

Stationnement hivernal

Nouvelle réglementation
dès le 1^{er} novembre



**Pour des opérations de déneigement
à la hauteur de vos attentes.**

À partir de l'hiver 2023-2024*, **il sera interdit de stationner en tout temps** dans la rue et sur tous les chemins publics de la ville, sauf avis contraire.

**Périodes concernées : du 1^{er} novembre au 23 décembre 2023 et du 3 janvier au 1^{er} avril 2024.*

Comment savoir si je peux me stationner dans la rue ?

Rendez-vous sur le site Internet de la Ville de Prévost :
ville.prevost.qc.ca/stationnementhivernal

En haut à droite de votre écran, un pictogramme sous forme de voiture vous indiquera s'il est possible de vous stationner.

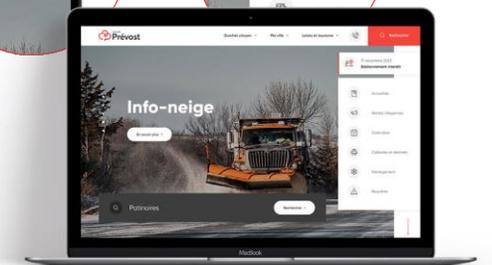
S'il est vert, c'est autorisé. S'il est rouge, c'est interdit.



Autorisé



Interdit





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

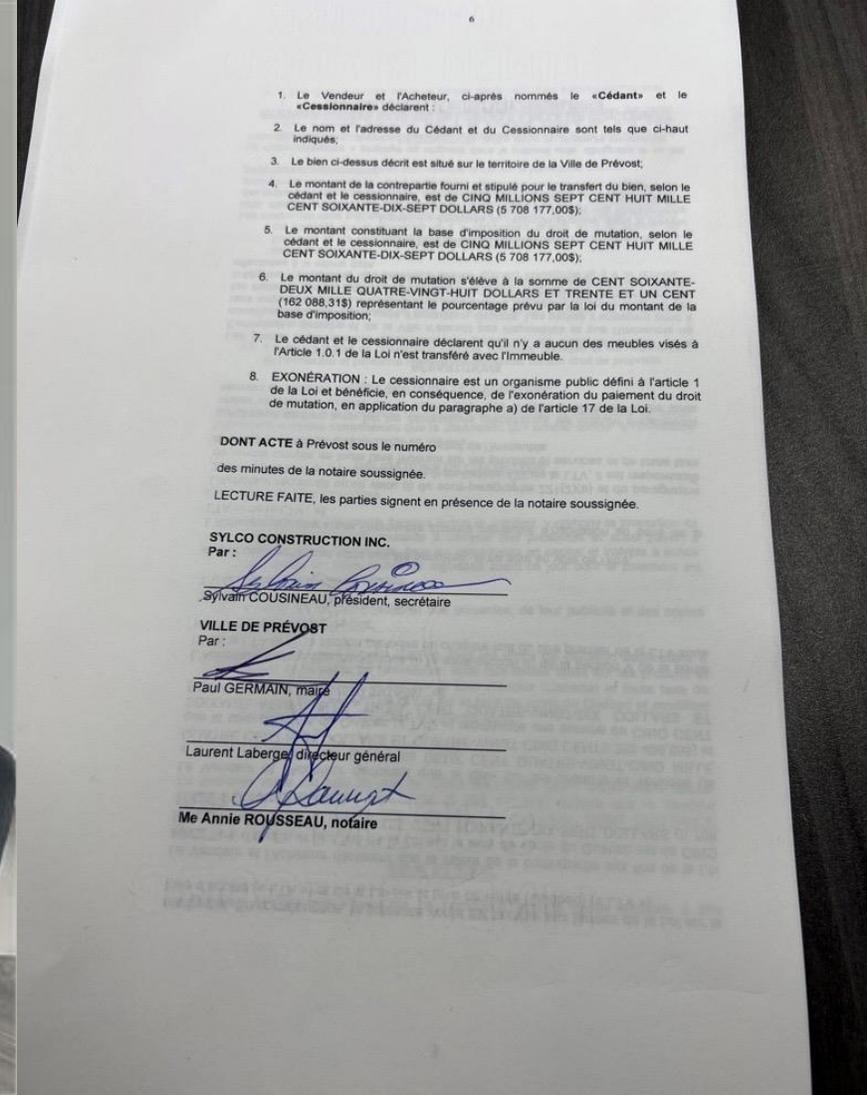
Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

1.6 Adoption des procès-verbaux depuis la dernière séance ordinaire

Procès-verbaux à adopter

- Séance ordinaire du 11 septembre 2023;
- Séance extraordinaire du 18 septembre 2023;
- Séance extraordinaire du 29 septembre 2023; et
- Séance extraordinaire du 5 octobre 2023.



Signature l'achat du terrain pour l'école



Centre culturel

- Projet de logement abordable, rue Maple

Le 21 août 2023, le conseil municipal adopte une résolution décrétant la fermeture et la désaffectation du bâtiment du Centre culturel et communautaire de Prévost en raison de sa vétusté.

Situé cœur du périmètre urbain, le terrain du 794, rue Maple (lot 2 225 426 du cadastre du Québec), est d'une superficie totale d'environ 4 966,4 mètres carrés.

**Bureau de
Poste**

**Parc linéaire du
P'tit train du
Nord**

Patinoires

CPE

Boucherie

Piscine

Terrain de jeux

Épicerie

**Bibliothèque
et salles communautaires**

Pharmacie

École secondaire

**Plateaux sportifs
sentiers, piste
cyclable**

Situé stratégiquement entre les rues Ross et Maple, le site proposé est localisé à proximité immédiate des principaux commerces services (épiceries, boucherie, pharmacie, bureau de poste, etc.), d'un CPE et de plusieurs infrastructures civiques et communautaires (future école secondaire, future bibliothèque municipale, futur centre communautaire).

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784

Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 10 octobre 2023

Déboursés	
Numéro des chèques et transferts	Total des déboursés
Chèques : 61388 à 61427 / 61457 à 61592 Transferts : 89842 à 90065	1 519 468,13 \$
Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
68239 à 68454	511 643,82 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

2.3 Soumission pour l'émission d'obligations

MARDI , 10 OCTOBRE 2023 - 10:00:00

Appellation	Valeur nominale globale (\$)	Taux année 1 (%)	Taux année 2 (%)	Taux année 3 (%)	Taux année 4 (%)	Taux année 5 (%)	Coût à l'emprunteur (%)	Échéance moyenne (mois)
Causapscal	1 342 000	5,93	5,93	5,93	5,93	5,93	5,93000	53
Deschambault-Grondines	332 900	5,92	5,92	5,92	5,92	5,92	5,92000	50
Duhamel	860 800	5,87	5,87	5,87	5,87	5,87	5,87000	50
Huberdeau	1 260 000	5,87	5,87	5,87	5,87	5,87	5,87000	48
Saint-Colomban	1 200 000	5,87	5,87	5,87	5,87	5,87	5,87000	45
Saint-Damase	1 554 300	5,93	5,93	5,93	5,93	5,93	5,93000	51
Saint-Odilon-de-Cranbourne	132 700	6,22	6,22	6,22			6,22000	24
Wickham	571 700	5,70	5,65	5,55	5,55	5,55	5,93835	51

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

369 000 \$	5,40000 %	2024
388 000 \$	5,35000 %	2025
408 000 \$	5,20000 %	2026
430 000 \$	5,20000 %	2027
10 230 000 \$	5,20000 %	2028

Prix : 98,44100

Coût réel : 5,58938 %



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires financières

2.6 Dépôt des états comparatifs – Exercice 2023

États financiers prévisionnels

Au 31 décembre 2023

Par Catherine Nadeau-Jobin, DGA et
Trésorière



REVENUS

	Budget 2023	Budget amendé 2022	Estimations fin d'année 2023	Écart estimations vs budget en dollar	Écart estimations vs budget en pourcentage
REVENUS ET AFFECTATION					
01211	Taxes sur la valeur foncière	16 576 293 \$	16 576 293 \$	16 557 457 \$	(18 836)\$ 0 %
01212	Taxes sur une autre base	3 554 880 \$	3 554 880 \$	3 527 855 \$	(27 025)\$ (1)%
01221	Gouvernement du Québec	175 537 \$	175 537 \$	190 599 \$	15 062 \$ 9 %
01222	Gouvernement du Canada et ses entreprises	4 200 \$	4 200 \$	4 734 \$	534 \$ 13 %
01229	Autres	40 455 \$	40 455 \$	62 645 \$	22 190 \$ 55 %
01231	Services rendus aux organismes municipaux	25 000 \$	25 000 \$	18 000 \$	(7 000)\$ (28)%
01233	Autres revenus	1 895 955 \$	1 895 955 \$	2 013 982 \$	118 027 \$ 6 %
01234	Autres services rendus	400 345 \$	400 345 \$	559 003 \$	158 658 \$ 40 %
01271	Disposition d'actif	0 \$	0 \$	5 000 \$	5 000 \$ 0 %
01372	Transferts de droit	382 700 \$	382 700 \$	409 407 \$	26 707 \$ 7 %
01381	Transferts - fonctionnement	714 120 \$	714 120 \$	744 388 \$	30 268 \$ 4 %
03510	Excédent de fonctionnement affecté	756 680 \$	756 680 \$	756 680 \$	0 \$ 0 %
		<u>24 526 165 \$</u>	<u>24 526 165 \$</u>	<u>24 849 750 \$</u>	<u>323 585 \$ 1 %</u>

Nous sommes en bonne posture pour atteindre nos revenus de taxes

Pour les mutations, prévision de 1,525,000\$ sur un budget de 1,600,000 \$

L'excédent de 118 000\$ dans les autres revenus provient des intérêts sur les excédents de liquidités et les comptes impayés

Le 158 000\$ dans les autres services rendus se rapporte principalement à une récupération de revenus de la SAAQ de 38K\$, un surplus de 24K\$ pour le camp de jour, des commandites de 21K\$ et revenus d'évènements de 28K\$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget amendé 2022</u>	<u>Estimations fin d'année 2023</u>	<u>Écart estimations vs budget en dollar</u>	<u>Écart estimations vs budget en pourcentage</u>
DÉPENSES					
ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
02110	Conseil	575 350 \$	575 350 \$	564 520 \$	(10 830)\$ (2)%
02120	Greffe et application de la loi	405 325 \$	405 325 \$	401 900 \$	(3 425)\$ (1)%
02130	Gestion financière	490 195 \$	490 195 \$	513 370 \$	23 175 \$ 5 %
02140	Direction Générale	461 005 \$	461 005 \$	526 415 \$	65 410 \$ 14 %
02150	Évaluation	278 096 \$	278 096 \$	278 095 \$	(1)\$ 0 %
02160	Gestion du personnel	357 725 \$	357 725 \$	387 080 \$	29 355 \$ 8 %
02170	Communication et relations avec les citoyens	683 175 \$	683 175 \$	665 214 \$	(17 961)\$ (3)%
02190	Autres (quote-part)	56 170 \$	56 170 \$	56 320 \$	150 \$ 0 %
		<u>3 307 041 \$</u>	<u>3 307 041 \$</u>	<u>3 392 914 \$</u>	<u>85 873 \$ 3 %</u>

- Gestion financière, excédent de coût audit (mandat PRIMEAU et TECQ) et mise en place ACCEO transphère (paiement web des fournisseurs)
- Communications: possiblement une économie plus grande à venir

SÉCURITÉ PUBLIQUE

		<u>Budget 2023</u>	<u>Budget amendé 2022</u>	<u>Estimations fin d'année 2023</u>	<u>Écart estimations vs budget en dollar</u>	<u>Écart estimations vs budget en pourcentage</u>
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
02210	Police	2 301 988 \$	2 301 988 \$	2 301 990 \$	2 \$	0 %
02220	Protection contre l'incendie	1 106 342 \$	1 106 342 \$	1 251 870 \$	145 528 \$	13 %
02230	Protection civile	75 200 \$	75 200 \$	79 125 \$	3 925 \$	5 %
02240	Sécurité communautaire	329 035 \$	329 035 \$	314 883 \$	(14 152)\$	(4)%
		<u>3 812 565 \$</u>	<u>3 812 565 \$</u>	<u>3 947 868 \$</u>	<u>135 303 \$</u>	<u>4 %</u>

INCENDIES: Plus d'appels et entraide (+130 000\$). Entretien des véhicules +15 000 \$

Les sommes pour la négo (augmentations salariales) sont prévues dans ces montants et seront provisionnés en fin d'année si aucune conclusion du dossier cette année

TRANSPORT (TRAVAUX PUBLICS)

		<u>Budget 2023</u>	<u>Budget amendé 2022</u>	<u>Estimations fin d'année 2023</u>	<u>Écart estimations vs budget en dollar</u>	<u>Écart estimations vs budget en pourcentage</u>
TRANSPORT						
02320	Voirie municipale	2 760 520 \$	2 797 325 \$	2 738 877 \$	(21 643)\$	(1)%
02330	Enlèvement de la neige	1 608 570 \$	1 496 215 \$	1 554 825 \$	(53 745)\$	(3)%
02340	Éclairage des rues	127 735 \$	129 485 \$	117 830 \$	(9 905)\$	(8)%
02350	Circulation	107 875 \$	177 875 \$	164 430 \$	56 555 \$	52 %
02370	Transport en commun	187 604 \$	187 604 \$	187 605 \$	1 \$	0 %
02390	Autres (quote-part)	192 982 \$	192 982 \$	192 980 \$	(2)\$	0 %
		<u>4 985 286 \$</u>	<u>4 981 486 \$</u>	<u>4 956 547 \$</u>	<u>(28 739)\$</u>	<u>(1)%</u>

- VOIRIE
 - Location de machinerie, disposition et caractérisation des sols + 135 000 \$
 - Essence +33 000 \$
 - Pavage et asphalte – 68 000 \$, Colmatage de fissures – 30 000\$, Abat Poussière -30 000 \$

- NEIGE : Location d'équipement – 60 000\$, Pierre et sel – 70 000 \$
 - Employés de neige + 54 000 \$, Politique de déneigement +12 000 \$

HYGIENE DU MILIEU (AQUEDUC/ÉGOUT)

		<u>Budget 2023</u>	<u>Budget amendé 2022</u>	<u>Estimations fin d'année 2023</u>	<u>Écart estimations vs budget en dollar</u>	<u>Écart estimations vs budget en pourcentage</u>
Égout						
02412	Purification et traitement de l'eau	518 430 \$	523 830 \$	503 645 \$	(14 785)\$	(3)%
02413	Réseaux de distribution de l'eau	444 790 \$	444 790 \$	441 630 \$	(3 160)\$	(1)%
02414	Épuration des eaux usées	693 530 \$	695 730 \$	701 980 \$	8 450 \$	1 %
02415	Réseaux d'égout	238 450 \$	239 750 \$	245 245 \$	6 795 \$	3 %
		<u>1 895 200 \$</u>	<u>1 904 100 \$</u>	<u>1 892 500 \$</u>	<u>(2 700)\$</u>	<u>0 %</u>

- Aqueduc économie sur frais de formation et électricité
- **Distribution de l'eau: Économie sur contrat de déneigement des bornes fontaines repris à l'interne**
- **Usine: Possible que l'économie soit plus grande car moins de quantités pompées**
- À noter que tout surplus/déficit entre la tarification et les frais est absorbé par les réserves.

HYGIENE DU MILIEU (ENVIRONNEMENT)

		<u>Budget 2023</u>	<u>Budget amendé 2022</u>	<u>Estimations fin d'année 2023</u>	Écart estimations vs budget en dollar	Écart estimations vs budget en pourcentage
Matières résiduelles et protection de l'environnement						
02451	Déchets domestiques et assimilés	666 000 \$	668 395 \$	660 160 \$	(5 840)\$	(1)%
02452	Matières recyclables	1 267 246 \$	1 268 511 \$	1 380 875 \$	113 629 \$	9 %
02453	Matériaux secs	15 000 \$	14 000 \$	7 000 \$	(8 000)\$	(53)%
02470	Protection de l'environnement	539 505 \$	539 845 \$	545 035 \$	5 530 \$	1 %
		<u>2 487 751 \$</u>	<u>2 490 751 \$</u>	<u>2 593 070 \$</u>	<u>105 319 \$</u>	<u>4 %</u>

- Déchets domestiques: Le contrat de collecte plus cher en raison de l'essence compensé par une quantité moins grande à l'enfouissement
- Matières recyclables: Compensation du prix de l'essence sur le contrat de collecte +24k \$ et Tricentris +83 k (absorbé par le surplus)

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget amendé 2022</u>	<u>Estimations fin d'année 2023</u>	<u>Écart estimations vs budget en dollar</u>	<u>Écart estimations vs budget en pourcentage</u>
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE					
02610	Urbanisme et zonage	821 684 \$	821 684 \$	704 225 \$	(117 459)\$ (14)%
02621	Industries et commerces	11 500 \$	11 500 \$	0 \$	(11 500)\$ (100)%

Urbanisme: Postes vacants -143 000 \$ - honoraires prof + 34 000 \$

Développement économique: le budget ne sera pas dépensé

LOISIRS ET CULTURE

		Budget 2023	Budget amendé 2022	Estimations fin d'année	Écart estimations	Écart estimations
LOISIRS ET CULTURE						
02720	Centres culturels	213 975 \$	211 625 \$	199 840 \$	(14 135)\$	(7)%
02730	Patinoires	525 598 \$	525 598 \$	501 245 \$	(24 353)\$	(5)%
02740	Piscine	55 750 \$	61 750 \$	63 950 \$	8 200 \$	15 %
02751	Espaces verts	658 031 \$	656 631 \$	717 595 \$	59 564 \$	9 %
02752	Animation estivale	302 070 \$	293 070 \$	273 566 \$	(28 504)\$	(9)%
02753	Tennis	18 640 \$	15 290 \$	14 910 \$	(3 730)\$	(20)%
02754	Gymnase	27 915 \$	23 915 \$	33 845 \$	5 930 \$	21 %
02770	Bibliothèque	481 205 \$	481 205 \$	456 055 \$	(25 150)\$	(5)%
02790	Culture	280 855 \$	292 755 \$	245 140 \$	(35 715)\$	(13)%
02791	Loisirs	436 844 \$	498 944 \$	548 575 \$	111 731 \$	26 %
02792	Organismes	135 315 \$	132 315 \$	129 865 \$	(5 450)\$	(4)%
		3 136 198 \$	3 193 098 \$	3 184 586 \$	48 388 \$	2 %

Centres culturels: entretien de bâtiment âgés

Patinoires: répartition des saisonniers

Espaces verts : Employés saisonniers +52 000 (imputation gazons, repris en partie à l'interne)

Animation estivale: Salaires camps de jour -21 000\$ (vacances)

Bibliothèque: rémunération, départ employée

Culture: stagiaire non trouvée, poste de commis mis dans loisirs

Loisirs: Poste de commis prévu initialement dans culture +36 K, poste d'appariteur +27 K, événements +24K

FRAIS DE FINANCEMENT ET AFFECTATIONS

		<u>Budget 2023</u>	<u>Budget amendé 2022</u>	<u>Estimations fin d'année 2023</u>	<u>Écart estimations vs budget en dollar</u>	<u>Écart estimations vs budget en pourcentage</u>
02911	Dette à long terme	1 074 540 \$	1 074 540 \$	1 128 672 \$	54 132 \$	5 %
		<u>1 074 540 \$</u>	<u>1 074 540 \$</u>	<u>1 128 672 \$</u>	<u>54 132 \$</u>	<u>5 %</u>
03110	Financement à LT des activités de fonctionnement	0 \$	0 \$	(29 360)\$	(29 360)\$	0 %
03210	Remboursement de la dette à long terme	2 729 400 \$	2 729 400 \$	2 844 665 \$	115 265 \$	4 %
03310	Activités d'investissement	250 000 \$	250 000 \$	75 000 \$	(175 000)\$	(70)%
03410	Excédent de fonctionnement non affecté	0 \$	(65 000)\$	(171 130)\$	(171 130)\$	0 %
03610	Réserves financières et fonds réservés	0 \$	0 \$	(269 080)\$	(269 080)\$	0 %
03700	Réserves financières (soldes disponibles)	0 \$	0 \$	(12 960)\$	(12 960)\$	0 %
		<u>2 979 400 \$</u>	<u>2 914 400 \$</u>	<u>2 437 135 \$</u>	<u>(542 265)\$</u>	<u>(18)%</u>

Frais de financement: Intérêts +54 000

Remboursement de la dette: Affectation de soldes disponibles sur refinancement

Activités d'investissements: Le budget ne sera pas dépensé. Déficit sur règlement d'emprunt rue principale

Excédent de fonctionnement: Tricentris +82K\$, QP DDRDN +24K\$, 50^e +65K\$

Réserves financières : Affectations de soldes disponibles +216K\$, Tarification +52K

EXCÉDENT ANTICIPÉ 2023

	<u>Budget 2023</u>	<u>Budget amendé 2022</u>	<u>Estimations fin d'année 2023</u>	<u>Écart estimations vs budget en dollar</u>	<u>Écart estimations vs budget en pourcentage</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT)	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>607 058 \$</u>	<u>607 058 \$</u>	<u>0 %</u>

Surplus anticipé d'environ 607 058 \$

Inconnus:

Mutations pourraient être meilleures qu'anticipées / ou pires - suivies rigoureusement

Certains budgets pourraient demeurer non dépensés mais par prudence évalués de façon conservatrice



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

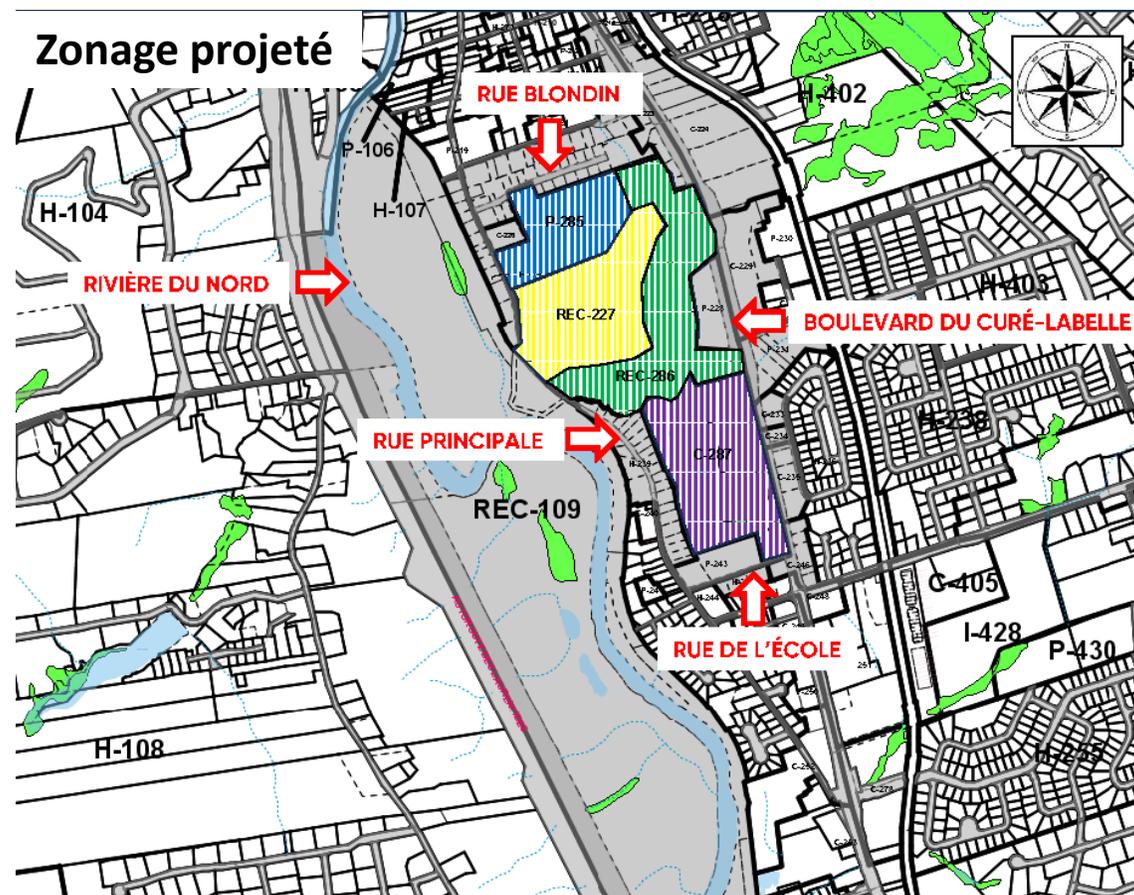
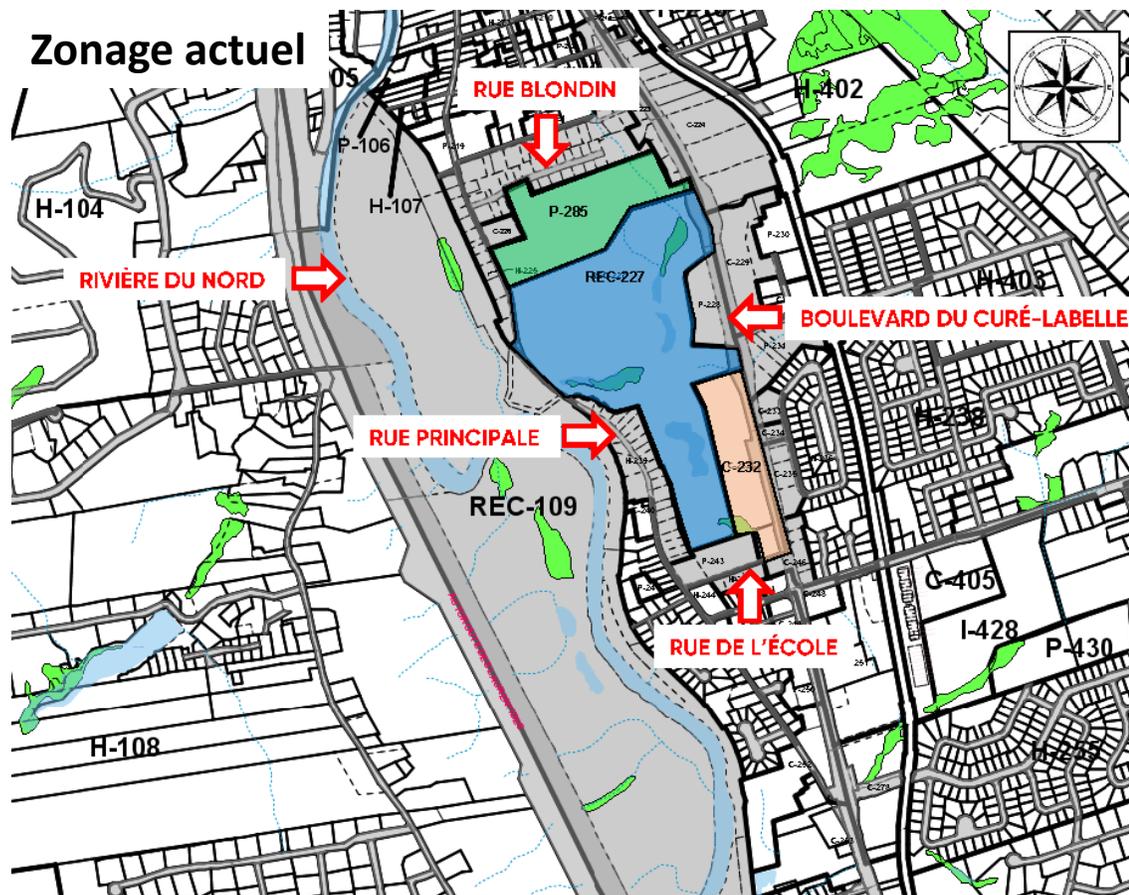
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

3.1 Adoption – Règlement numéro 601-93 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé (Création des zones REC-286 et C-287)



Gestion règlementaire

3.2 Adoption – Règlement numéro 607-9 amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 607 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé (Développement de l'ancien terrain de golf)

- Le règlement 607-9 a pour objet d'encadrer le développement de l'ancien terrain de golf dans le but de favoriser l'implantation d'usages publics et institutionnels ainsi que le développement résidentiel et commercial du secteur en bordure de la route 117.

Gestion règlementaire

3.3 Adoption – Règlement 614-2 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 (Augmentation et indexation de la taxe)

- Le gouvernement du Québec a édicté, le 6 septembre 2023, le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* visant à augmenter la taxe de 0,46 \$ à 0,52 \$ à compter du 1^{er} janvier 2024 et de prévoir un mécanisme d'indexation applicable au 1^{er} janvier de chaque année à partir de 2025.
- Le règlement 614-2 a pour objet d'augmenter la taxe applicable pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 et de prévoir l'indexation de celle-ci, conformément à la directive du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires juridiques

4.1 Vente d'une partie du lot 2 533 233 du cadastre du Québec (chemin du Lac-René) – Autorisation de modification cadastrale

Emplacement approximatif de la partie de lot à être vendue





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

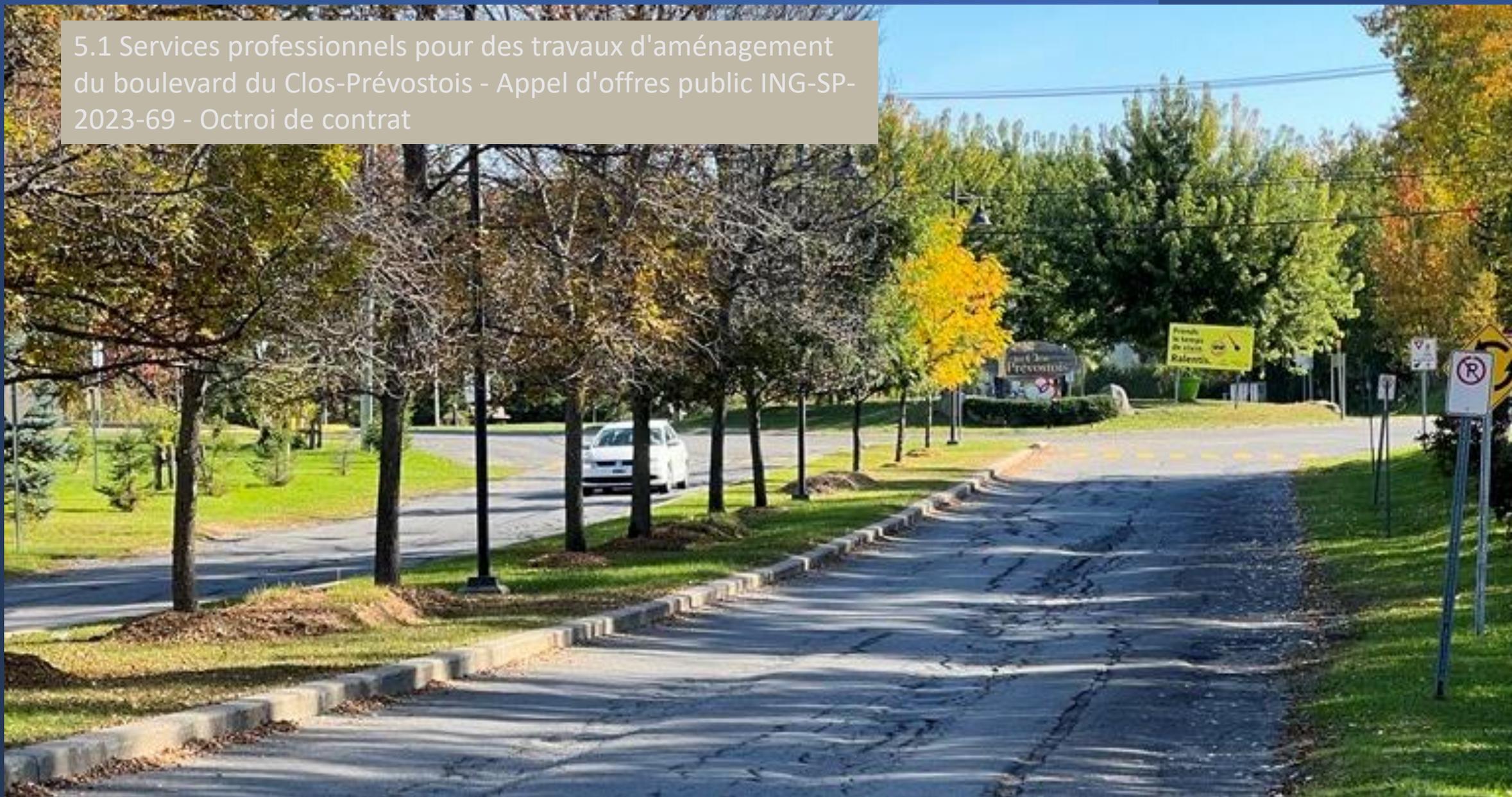
Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

5.1 Services professionnels pour des travaux d'aménagement du boulevard du Clos-Prévostois – Appel d'offres public ING-SP-2023-69 – Octroi de contrat

	Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	EFEL Experts-Conseils inc.	270 910,00 \$	311 478,77 \$
2	Équipe Laurence inc.	281 220,00 \$	323 332,69 \$
3	Parallèle 54 Experts-Conseil inc.	335 486,50 \$	385 725,61 \$

5.1 Services professionnels pour des travaux d'aménagement
du boulevard du Clos-Prévostois - Appel d'offres public ING-SP-
2023-69 - Octroi de contrat



Gestion des contrats

5.2 Fourniture et installation d'un ensemble d'équipement de chasse-neige et d'une épandeuse –
Demande de prix TP-DP-2023-74 – Octroi de contrat

	Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Équipements Pro-Fit inc.	54 078,02 \$	62 176,27 \$
2	Équipement Lourds Papineau (Aebi Schmidt Canada Inc.)	Aucun prix transmis	
3	W. Côté & Fils Ltée	Aucun prix transmis	
4	Machineries Forget inc.	Aucun prix transmis	

Gestion des contrats

5.3 Achat d'un godet tamiseur pour un chargeur – Demande de prix TP-DP-2023-75 – Octroi de contrat

	Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Wajax Limitée	46 450,00 \$	53 405,89 \$
2	Montréal Tracteur inc.	50 750,00 \$	58 349,81 \$

Gestion des contrats

5.4 Honoraires professionnels pour plans, devis et surveillance des travaux d'ajouts de trois aérateurs à la station de traitement des eaux usées – Demande de prix ING-DP-2023-76 – Octroi de contrat

Soumissionnaires		Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Équipe Laurence inc.	19 650,00 \$	22 592,59 \$

Gestion des contrats

5.5 Fourniture et installation d'une unité modulaire à la salle Saint-François-Xavier – Demande de prix TP-DP-2023-77 – Octroi de contrat

	Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	ATCO Structures & Logistics Ltd.	50 495,00 \$	58 056,63 \$
2	Clément et Frère Ltée	43 000,00 \$	49 439,25 \$
3	Fabrication d'abris mobiles A.M. inc.	43 439,00 \$	49 943,99 \$
4	Boxx Modular	60 000,00 \$	68 985,00 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

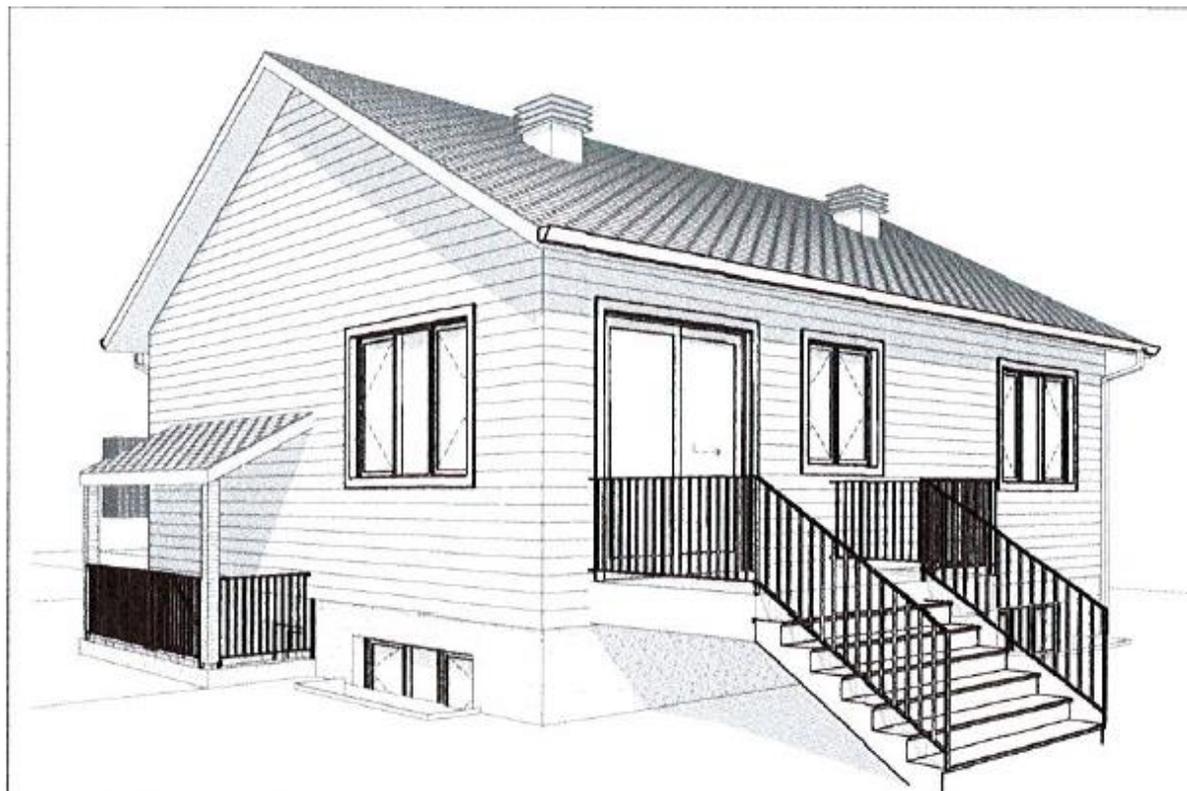
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion de l'urbanisme

10.2 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-0101 visant l'aménagement d'une garçonnière dans une nouvelle habitation unifamiliale – Propriété sise sur un lot vacant sur la rue des Fauvettes (Lot 2 534 168 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.3 Demande de PIIA numéro 2023-0102 visant l'installation d'enseignes commerciales (attachées) – Propriété située au 101-951, chemin du Lac-Écho (Lot 6 423 254 du cadastre du Québec)

Décoration

Paquette et Fils



Le vrai magasin de peinture



Gestion de l'urbanisme

10.4 Demande de PIIA numéro 2023-0103 visant le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal – Propriété située au 1088, rue Lesage (Lot 2 225 726 du cadastre du Québec)



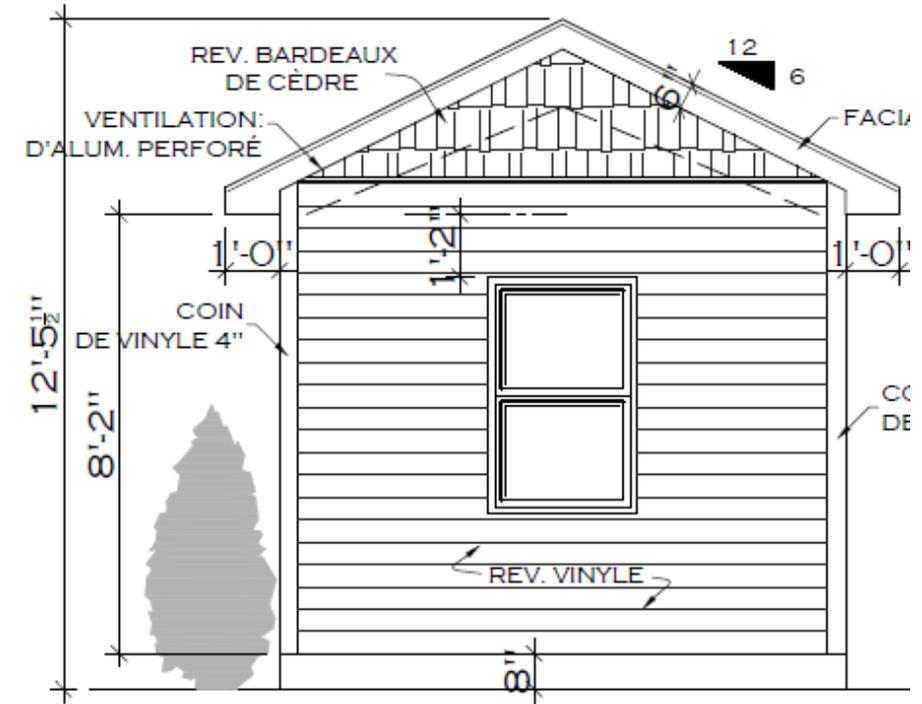
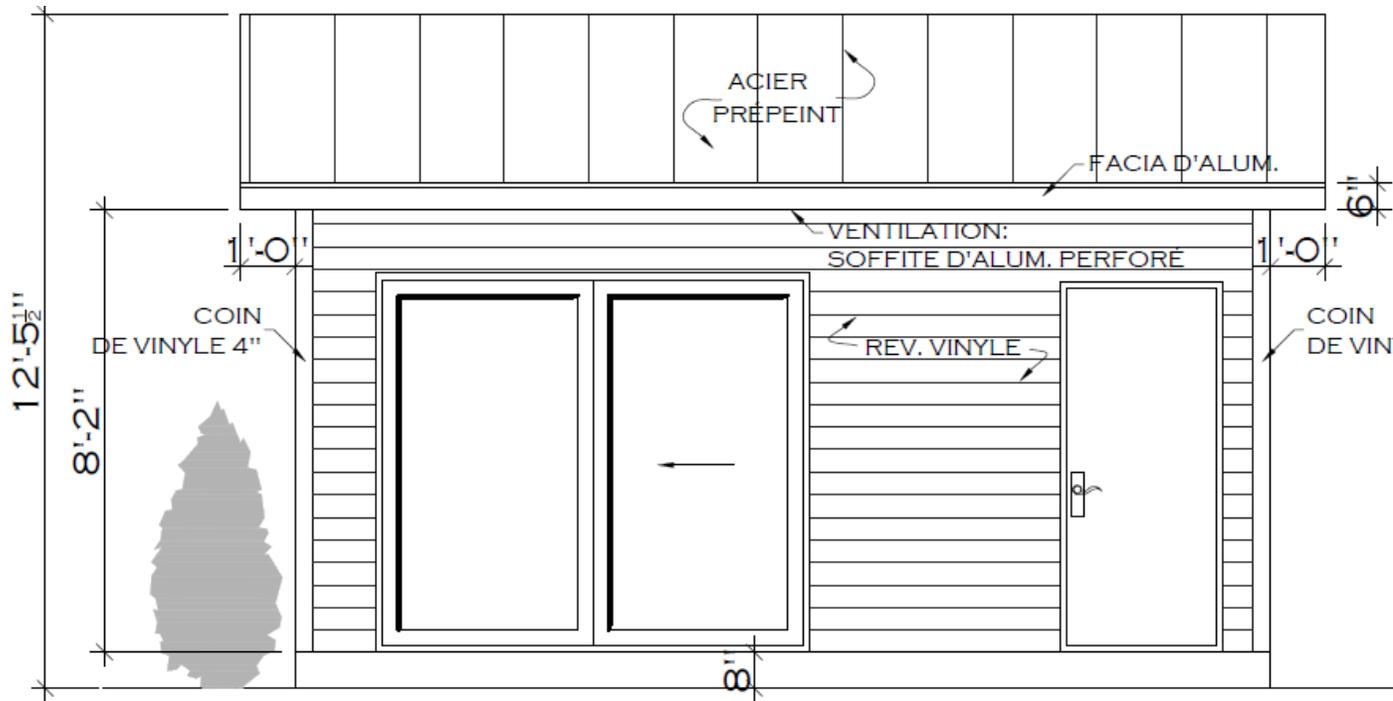
Gestion de l'urbanisme

10.5 Demande de PIIA numéro 2023-0104 visant l'installation d'une enseigne commerciale –
Propriété située au 2875, boulevard du Curé-Labelle (Lot 6 391 500 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.6 Demande de PIIA numéro 2023-0105 visant la construction d'une nouvelle remise –
Propriété située au 775, rue Blondin (Lot 2 225 262 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.7 Demande de PIIA numéro 2023-0106 visant la modification de la couleur du bâtiment principal – Propriété située au 2691, boulevard du Curé-Labelle (Lots 2 226 210, 2 226 211 et 2 226 212 du cadastre du Québec)

Portes, fenêtre, soffites et fascias : Noir G-525 de Gentek



Briques : Charbon G-523 de Gentek

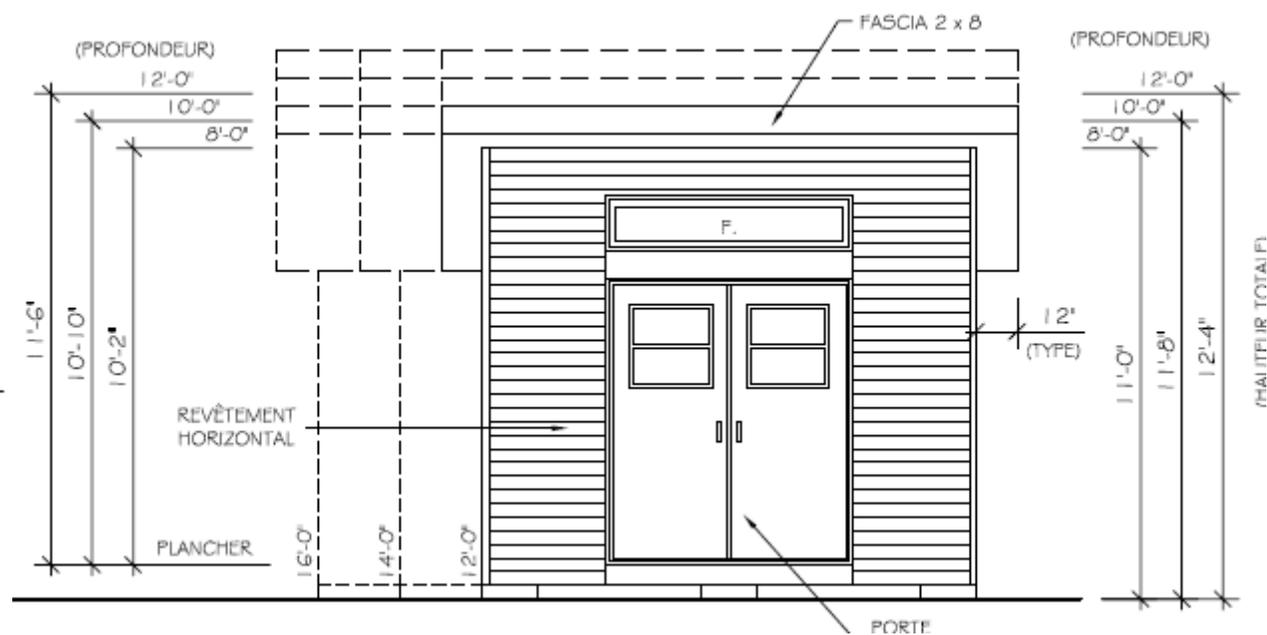
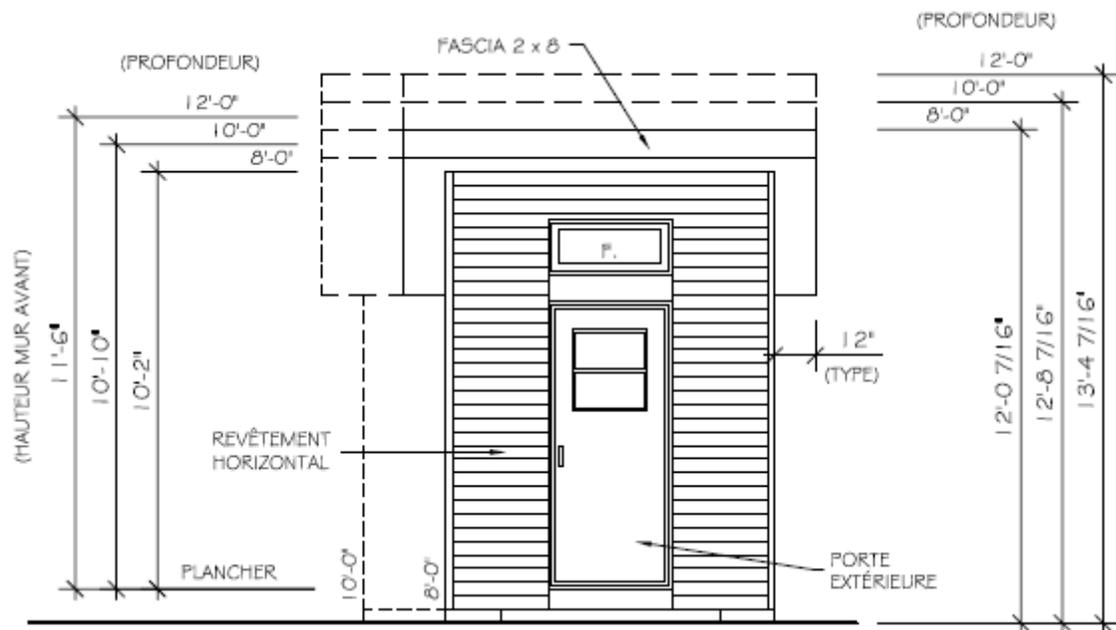


Revêtement d'aluminium : Loup gris XL G-5X5 de Gentek



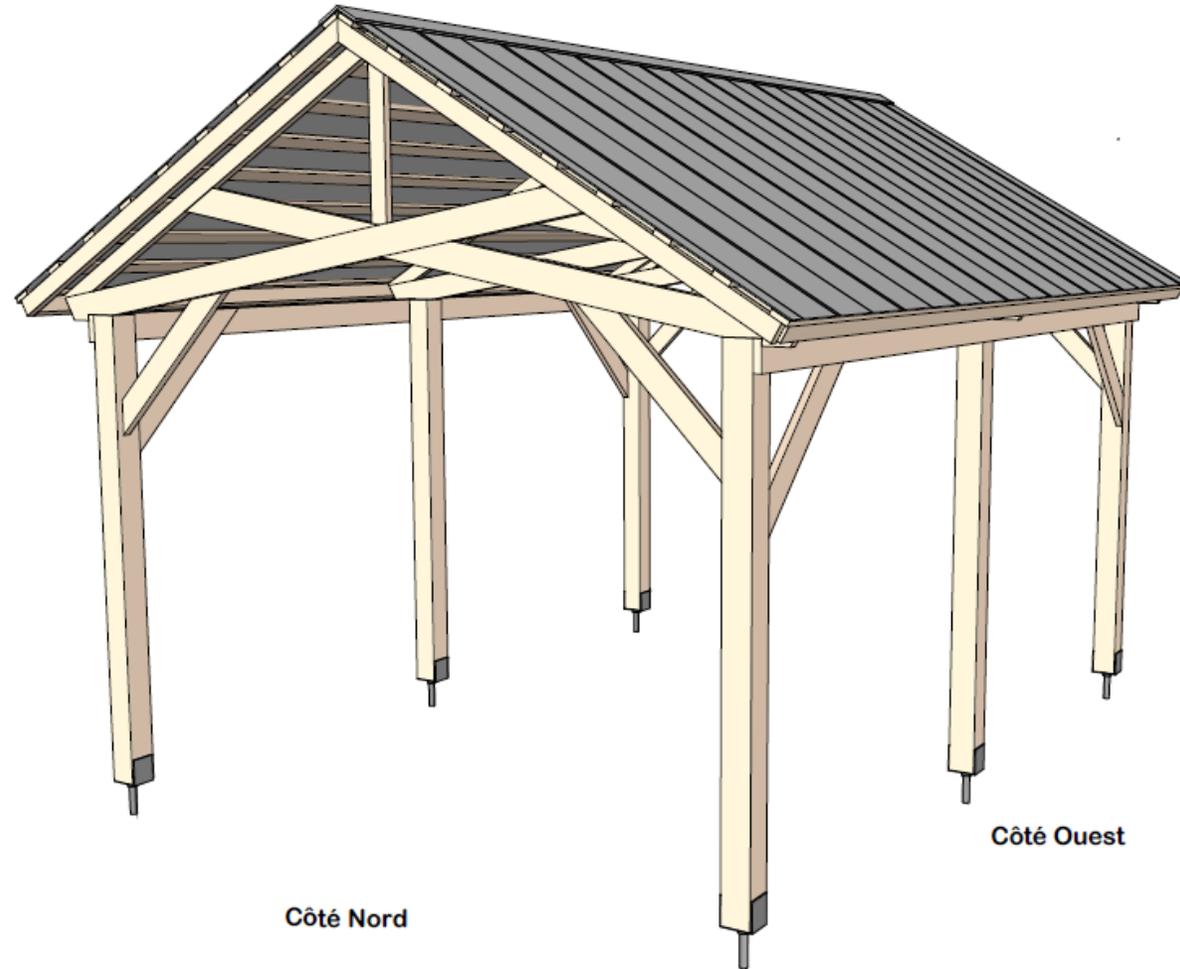
Gestion de l'urbanisme

10.8 Demande de PIIA numéro 2023-0107 visant la construction d'une nouvelle remise –
Propriété située au 795, rue Maple (Lot 5 832 665 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.9 Demande de PIA numéro 2023-0109 visant la construction d'un pavillon de jardin –
Propriété située au 1235, rue Principale (Lot 4 245 463 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.10 Demande de PIIA numéro 2023-0110 visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial – Propriété située sur un lot vacant situé sur le boulevard du Curé-Labelle (Lot 6 409 466 du cadastre du Québec)



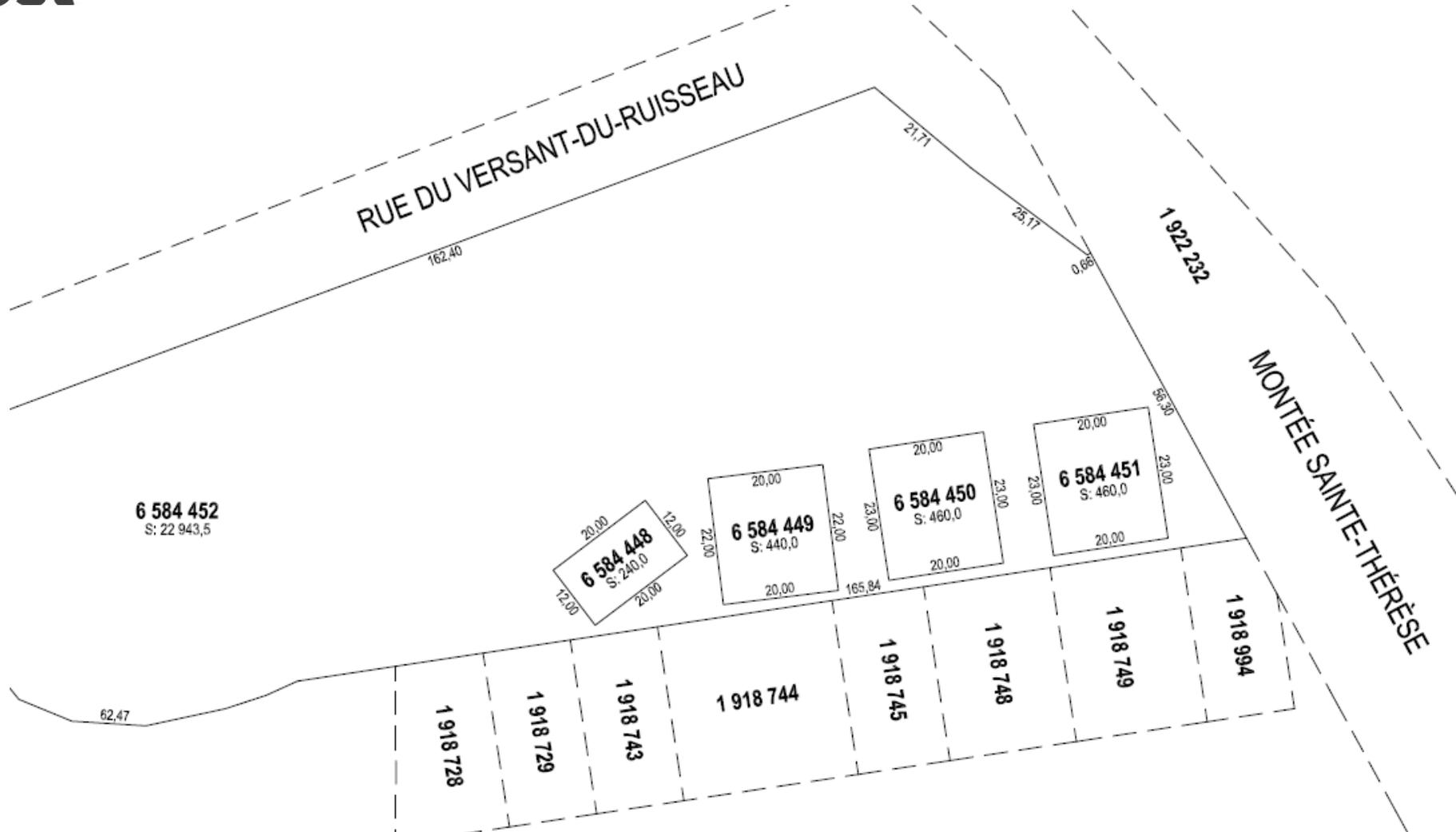
Gestion de l'urbanisme

10.11 Demande de PIIA numéro 2023-0111 visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial – Propriété située sur un lot vacant du boulevard du Curé-Labelle (Lot 6 409 466 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.12 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2023-0011 – Création des lots 6 584 448 à 6 584 452 du cadastre du Québec



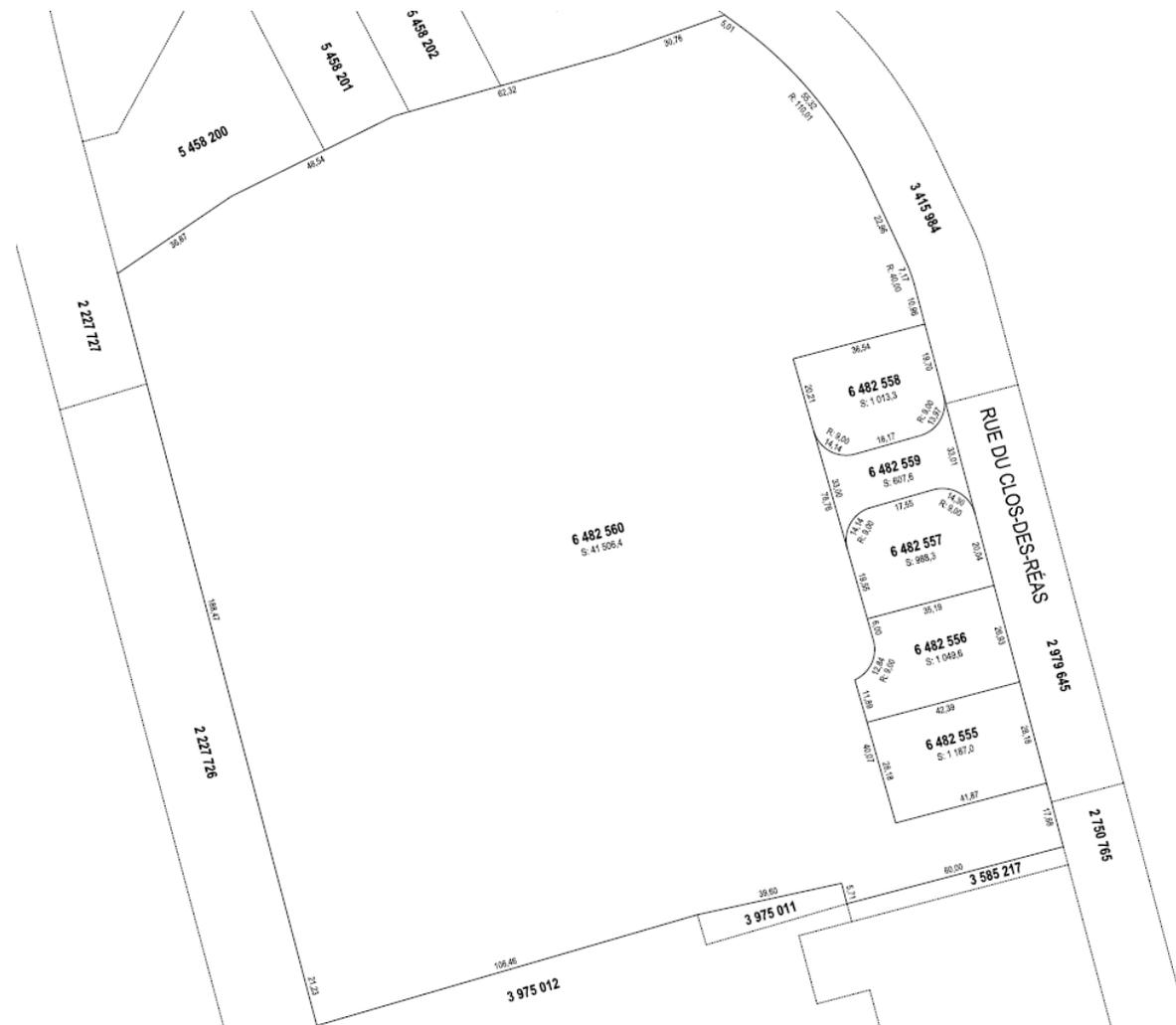
Gestion de l'urbanisme

10.13 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Demande de permis de lotissement numéro 2023-0010 - Création des lots 6 591 923 et 6 591 924 du cadastre du Québec



Gestion de l'urbanisme

10.14 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – demande de permis de lotissement numéro 2022-0027 – création des lots 6 482 555 à 6 482 560 du cadastre du Québec – monsieur Alexis Paquette, pour et au nom de Haus Immobilier Inc.





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Prochaine séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 13 novembre 2023 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !